ARCHIPOLE URBANISME ET ARCHITECTURE – P. POINAS – GEOMATIC SYSTEMES

COMMUNE DE PLELAN-LE-GRAND

PLAN LOCAL D'URBANISME

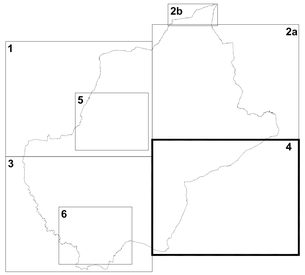

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 4

Plélan le Grand
Porte de Bretagne

Commune de Plélan-le-Grand
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 Septembre 2013

Echelle : 1 / 5 000°

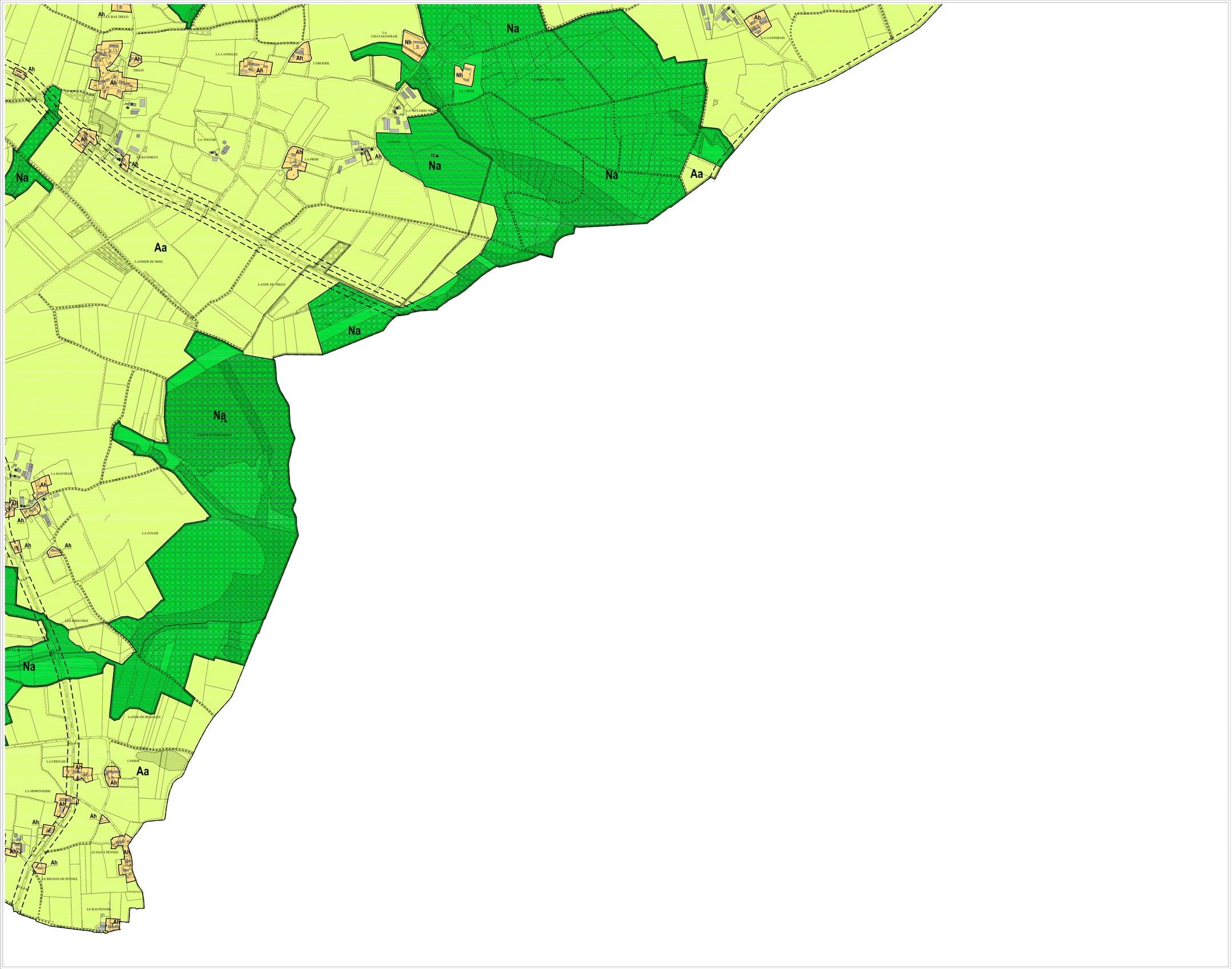

- Limite de zone
- Emplacement Réservé & N° d'opération (L. 123-1-8 du C.U.)
- Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer (L. 130-1 du C.U.)
- Trame verte & bleue
- Bois, haie, alignement d'arbres (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Secteur patrimonial (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Patrimoine bâti (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Patrimoine agricole (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Vue à préserver (L. 123-1-5-7 du C.U.)
- Marge de recul
- Zone de bruit
- Zone non-aedificandi
- Zone humide*
- Zone inondable
- Site archéologique
- Cheminement doux existant ou à créer

* *Une zone humide étant un milieu vivant et donc évolutif, l'inventaire des zones humides ne peut pas être définitif, ni exhaustif. Les mesures de préservation et de protection prévues par le présent règlement doivent donc s'appliquer non seulement aux zones humides inventoriées, mais aussi à celles susceptibles d'être découvertes ultérieurement (lors d'une intervention dans un terrain par exemple).*

Liste des emplacements réservés

N° DE L'OPERATION	DEFINITION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Liaison douce et espace vert	Commune	840
2	Accès, voirie	Commune	500
3	Voirie, accès et création d'un réseau Eaux Pluviales	Commune	280
4	Voirie	Commune	291
5	Liaison douce	Commune	298
6	Voirie - Désenclavement	Commune	195
7	Liaison douce - Voirie	Commune	549
8	Voirie	Commune	940
9	Liaison douce	Commune	235

0 50 m 250 m 500 m

N

Septembre 2013 - GS / VM - Ecriture d'origine : AO- au 5.000°